

CCAS de Fitz-James

Le thé dansant est gratuit pour les Fitz-Jamois âgés de 60 ans et plus.
Pour recevoir les invitations aux animations proposées aux seniors, il est nécessaire de s'inscrire au préalable auprès du CCAS. Les accompagnants âgés de moins de 60 ans ou ne résidant pas à Fitz-James devront s'acquitter d'une participation de 10 €, à régler par chèque à l'ordre de « Régie produits divers ». Un seul accompagnant est autorisé par personne inscrite.